



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Le Crozet

Echelle 1/2500

Dispositions

3.1

obligatoires

indicatives



Point de raccordement de voie - Localisation obligatoire



Emplacement réservé au bénéfice de la commune (pour mémoire)



Alignement d'arbres à préserver



Voie à créer - Tracé indicatif



Point de raccordement de voie - Localisation indicative

